

# Supplices, tortures et mises à mort

Cette sélection de textes de voyageurs du dix-neuvième siècle montre assez la spécificité des chinois en matière de meurtre. Charles de Varigny, ministre des Affaires étrangères du souverain d'Hawaï Kaméhaméha, raconte en 1893 sa visite à un chinois, condamné à mort par la France. Celui-ci lui demande :

« ‘- Je t'ai demandé de venir, non parce que tu es ministre et que tu peux me sauver la vie : je sais que tu n'en ferais rien ; mais pour obtenir de toi que le bourreau qui doit m'exécuter ne me fasse pas trop attendre le ‘couteau du cœur'.

- Je ne te comprends pas.

- En Chine, quand un homme est condamné à mort, on apporte, dans la cour sablée où il est exécuté, un panier recouvert d'un linge et contenant une vingtaine de couteaux. Sur le manche de chacun est écrit le nom d'un membre : la main, le bras, le nez, l'oreille, l'œil. Le bourreau en prend un, au hasard, lit ce qui est écrit sur le manche et crève l'œil ou ampute le membre désigné. L'un de ces couteaux est celui du cœur ; s'il sort des premiers, on le plonge dans le cœur du condamné et tout est fini. C'est, je le sais, une faveur que je te demande, mais tu peux faire qu'on me l'octroie'.

Je lui expliquai alors que les choses ne se passaient pas ainsi ; que nous autres Blancs ne charcutons pas nos condamnés ; qu'il serait pendu mais sans torture préalable.

Quand il eut bien compris ce que je lui disais, sa figure s'illumina. Ce n'était que cela ? On l'eût gracié qu'il n'eût pas été plus joyeux ».

Pourquoi les spécialistes hautains de la pensée chinoise et de ses raffinements dialectiques ne parlent-ils jamais de cette spécialité typiquement locale : le dépeçage dégueulasse d'êtres humains à seule fin de passer du bon temps quand on est du bon côté de la tenaille ? Pourquoi ces sinologues snobinards un tantinet puants comme François Jullien, qui passent leur temps à vanter « l'efficacité à la chinoise » (*L'art de gagner des victoires grâce à la manipulation, la transformation, le contournement*) tout en dénigrant la pensée occidentale (soit, bien évidemment, le christianisme), omettent-ils systématiquement de parler du livre du comte Ludovic Hébert de Beauvoir, qui décrit l'efficacité chinoise dans l'art de laisser mourir les nouveaux-nés lorsque ce sont des filles, de saler les têtes des suppliciés pour leur donner un meilleur goût avant de les déguster, ou de charcuter des innocents pour gagner de l'argent ? N'y aurait-il pas un rapport direct entre cette infecte cruauté et la légendaire rétivité du Chinois à tout sentiment religieux (et encore plus au monothéisme) ? Mais ce sont là des questions qui risquent de gâcher le fonds de commerce de Jullien ; il n'empêche que j'aurais bien aimé connaître son avis, s'il s'était malencontreusement retrouvé dans une de ces pagodes découvertes par Hébert au centre de Canton ce 16 février 1867.

« [...] la gaieté passe vite dès que nous entrons dans les cours des prisons : là, dans des cages de bambou de quelques mètres carrés, sont entassés des centaines de misérables ! Presque nus, grelottants, enfoncés jusqu'à mi-jambe dans une boue fétide, portant sur leur figure et sur leur corps la pâleur de la faim, des meurtrissures et des plaies, ils attendent en fourrière le

sabre du bourreau ! Les uns se jettent sur les sapèques que nous leur donnons à travers les barreaux de leur bouge ; tandis que d'autres, grim pant et se contournant, tendent fébrilement les bras, semblables à des bêtes fauves qui se débattent dans leur cellule et qui meurent de faim. Tout à côté est la pagode des tortures, où sont rangés, par gradation dans la douleur, les instruments les plus affreux. La 'cangue' et les 'lattes' pour fouetter jusqu'au sang, sont des douceurs en comparaison des petits appareils que je vais vous citer. – Cinq baguettes de bois, longues de vingt centimètres, sont intercalées entre les doigts de chaque main et de chaque pied, puis solidement liées de chaque côté, de telle sorte qu'elles compriment fortement les phalanges. On met l'accusé à genoux, et on l'attache à un pieu ; puis, avec des cordes de quelques mètres, on tire par coups saccadés sur les baguettes ainsi, chaque fois, les phalanges, qui craquent, sont douloureusement distendues et presque arrachées. – Ici, une simple corde passée dans une poulie, élève au-dessus de terre un malheureux suspendu seulement par un pied et une main, tandis que la tête et le reste du corps restent ballants. – Là, on fait entrer le prévenu dans une cage, et on lui lie les mains derrière le dos : la partie supérieure de la cage se compose de deux planches munies de pointes de fer qui, en se rapprochant, serrent le cou du patient sans laisser glisser sa tête : on élève ces planches de telle sorte que l'homme ne soit pas pendu, s'il se tient sur l'extrémité des orteils. Dès que ces orteils crispés fléchissent, il reste accroché par la gorge et lacéré par les piquants ; il lui faut donc sautiller sans cesse, alternant pour point d'appui contre le bout extrême des pieds et les os maxillaires ! – Puis viennent les pinces pour arracher les ongles et les yeux ; - les étrilles à dix lames de rasoir pour ratisser la peau, la fendre jusqu'à un demi-centimètre de profondeur ; - les bouteilles à huile, comme celles de nos mécaniciens, pour verser dans ces fentes de l'huile bouillante ; - le pal, sur lequel on fait tourner un homme comme une toupie ; - en un mot plus de cent appareils plus raffinés les uns que les autres, et destinés à extorquer les confessions des prévenus. Bien souvent ceux-ci meurent au bout de douze heures de souffrance ! Dès qu'ils avouent, ils sont condamnés ; le dilemme devient pléonasm e et la mort y trouve son compte toutes les fois que la torture n'est pas exploitée par les bourreaux en extorsions pécuniaires. Le patient agonisant fait alors apporter par les siens tout l'argent qu'il possède ; et, si les inquisiteurs se déclarent satisfaits, il est libéré !

Cette pagode des tortures m'a inspiré un tel dégoût et m'a tellement bouleversé, que je ne puis la détailler davantage ! Je ne crois pas qu'il y ait au monde quelque chose de plus atroce que la cruauté judiciaire du Céleste Empire, et je me suis senti incapable d'affronter plus d'un instant une pareille officine de douleurs et d'agonies. Deux grandes galeries donnent sur ce temple, et contiennent une douzaine de divinités réputées propices aux patients : à grand'peine nous nous frayons un passage entre des milliers d'adorateurs brûlant des cierges et de l'encens, offrant à leurs idoles des poulets et des porcs, afin que leurs parents qui se tordent à cette même heure sous les coups, sur les pointes de fer, ou entre les pinces des interrogateurs, échappent à la mort ! »

**SUPPLICES, TORTURES ET MISES A MORT VARIÉS**  
(Gawsewitch, 2005)

